

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quinze
- en exercice : 12 le quinze décembre à dix huit heures et trente minutes
- présents : 9 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 10 en session ordinaire à la Mairie de Montiers,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 9 décembre 2015.

Présents : Mesdames Julie DENEUFBOURG, Annie LUCAS, Messieurs Thomas LESUEUR, Jean PECHO, Thierry HOUPY, Stéphane THOUMSIN.

Absents excusés : Virginie LARSONNIER, Philippe LE CAM.

Suppléants présents : Thierry MICHEL, Paul LETREUILLE, Céline MOERECANT (pouvoir de Aurélie BERGERON).

Secrétaire de séance : Paul LETREUILLE,

Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

1) Personnel : contrats. N° 24/2015

Les contrats des agents recrutés suite à la fusion arrivent à terme au 31 décembre 2015. Monsieur le Président propose de les recruter de la façon suivante :

- ⇒ BEAUJARD Sandra, Adjoint d'animation de 2^{ème} classe stagiaire exerçant les fonctions d'ATSEM à 26h00/semaine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- ⇒ BENYAHIA Zahia, Adjoint d'animation de 2^{ème} classe stagiaire exerçant les fonctions d'ATSEM à 35h00/semaine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- ⇒ BOCQUET Marina, Adjoint d'animation de 2^{ème} classe en Contrat à Durée Déterminée à 13h30/semaine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

De plus, le remplacement de Brigitte assuré par une convention avec le Centre De Gestion étant excessif, Monsieur le Président propose de recruter Nathalie GENEST en Contrat à Durée Déterminée à 28h00/semaine, à compter du 4 janvier 2016.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte ces recrutements et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces emplois, détaillés ci-dessus.

2) Jury de concours : remplacement de Mme Borgnon et M Frelier. N° 25/2015

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Stéphane THOUMSIN en tant que membre titulaire pour le remplacement de Mme Marie-Laure BORGNON démissionnaire et de nommer les deux suppléants suivants : Céline MOERECANT et Paul LETREUILLE (pour pourvoir au remplacement de MM THOUMSIN et FRELIER). Les Maires des communes de Pronleroy et Léglantiers sont désignés comme invités pour assister aux réunions.

3) Avenant Léo Lagrange. N° 26/2015

Monsieur le Président informe les membres de la proposition de Léo Lagrange (Avenant n° 4) pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2016 pour un montant de 40 393,82 € (soit 60 590,74 € annuel) en intégrant Léglantiers et Pronleroy.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 4.

4) Commission d'appel d'offre Léo Lagrange : modification. N° 27/2015

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical de nommer de nouveaux membres pour l'ouverture des plis pour la mise en concurrence du périscolaire et des dossiers à venir.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme les membres suivants pour la commission d'appel d'offre :

- Titulaires : Jean PECHO, Paul LETREUILLE, Thomas LESUEUR.
- Suppléants : Céline MOERECANT, Thierry HOUPY, Julie DENEUFBOURG.

5) Convention CAF PRO. N° 28/2015

Dans l'objectif d'un gain de temps dans le traitement des données pour la constitution des dossiers d'inscription des familles, grâce au numéro d'allocataire CAF, les familles ne devront plus fournir leurs revenus imposables et les personnes du Syndicat habilitées par la CAF pourront avoir ces renseignements directement.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention CAF PRO et désigner les personnes habilitées.

6) Subvention classes de découvertes 2016. N° 29/2015

Le Président rend compte des deux courriers reçus sollicitant une subvention du syndicat pour des classes découvertes.

Monsieur Gaudiard emmènera sa classe de CMI/CM2 en classe de découvertes dans les Vosges, du 18 au 22 avril 2016.

Madame Wattelle et Madame Bâisse emmèneront leurs classes CP et CE1/CE2 en classe de découverte, en Haute-Savoie au Grand-Bornand du 17 au 20 mai 2016.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'octroyer 800€/classe, soit un total de 2 400 €.

7) Commission rédaction,

Dans le but de faire participer les élus au bon déroulement du Syndicat Scolaire, Monsieur le Président propose de nommer des membres à une commission rédaction afin de l'aider dans les tâches d'écritures des différents documents à mettre en place (livret d'accueil, règlement intérieur du périscolaire, document unique d'inscription, règlement unique scolaire actuellement différents dans les écoles...).

Les membres suivants se proposent : Thierry HOUPY, Jean PECHO, Céline MOERECANT, Julie DENEUFBOURG, Virginie LARSONNIER. Monsieur le Président propose d'envoyer à chacun les différents documents, de se réunir en mars afin que tout soit prêt en mai.

8) Programme RPC.

Monsieur le Président expose aux membres les avancées de la construction du RPC. Il indique que trois architectes vont assister au jury de concours, que les Maires de Pronleroy et Léglantiers seront présents en tant que personnalités. L'implantation sur La Neuville-Roy prévue sur le stade de foot (la commission d'urbanisme de La Neuville-Roy s'est réunie et le coût a été chiffré par l'ADTO), l'acquisition des terrains est faite, le PLU va être validé très prochainement, l'enquête publique s'étant terminée samedi dernier.

9) Investissement : vaisselle de la cantine de Léglantiers. N° 30/2015

Suite à la reprise par le syndicat de la cantine de Léglantiers au 1er janvier, Monsieur le Président propose d'investir dans de la vaisselle « cantine » car actuellement c'est la vaisselle de la salle des fêtes qui est utilisée. Un devis a été demandé et s'élève à 265,48 €

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à acquérir le matériel nécessaire pour le bon fonctionnement de la cantine de Légantiers.

10) Décision modificative : Virement de crédits. N° 31/2015

Dans le but d'annuler les titres 7/2013 à la Mairie d'Ansauvillers et 58/2013 au SIRS Ponleroy-Légantiers, les crédits ont été votés à l'article 6542 « Créances éteintes » au BP 2015, or après entrevue avec Mme Lieuré, il s'avère qu'il faut passer ces écritures à l'article 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) ».

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

- ⇒ 6542 « Créances éteintes » - 3 520,00 €
- ⇒ 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » + 3 520,00 €

II) Informations et questions diverses.

- a) Comptes rendus des conseils d'école : les conseils d'école se sont déroulés le vendredi 6 novembre 2015 dans chaque école. L'organisation des futurs conseils d'école a nécessité un vote, quatre propositions étaient proposées et chaque conseil a voté une proposition différente. L'inspectrice a donc décidé d'un conseil d'école dans chaque école.
- b) Commission cantine : elle a eu lieu le mercredi 18 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Légantiers. De nombreux sujets ont été abordés : le temps du midi, les menus, la saturation du site de La Neuville-Roy,.... Pour remédier à ce dernier point, la commission a décidé de « rediriger » les enfants scolarisés à Montiers en classes de CP et CP/CEI (environ une quinzaine) sur Légantiers (sauf le mercredi), la mise en place sera effective le 17 décembre, ainsi on passe de 65 à 45 enfants sur La Neuville-Roy et de 20 à 35 enfants sur Légantiers.
- c) Le repas de Noël a lieu vendredi 18 décembre, les parents invités seront 9 à La Neuville-Roy et 9 à Légantiers.
- d) Changement bus : l'arrêt du bus de Légantiers se fait devant la salle des fêtes le midi depuis le 7 décembre.
- e) Travaux Montiers : matérialiser le marquage au sol pour l'arrêt des bus à hauteur de l'arrêt existant, déjà validé avec les chauffeurs et retirer les barrières.
- f) Copieurs : Proposition de Burotic Service pour la mise à disposition de 2 photocopieurs. Monsieur le Président contactera d'autres fournisseurs en début d'année afin d'avoir d'autres offres.
- g) Voëux : pas de date d'arrêté pour l'instant.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 15 décembre 2015 a comporté huit délibérations.

1	Personnel : contrats	Délibération 24/2015
2	Jury de concours : remplacements de Mme Borgnon et M Frelier	Délibération 25/2015
3	Avenant Léo Lagrange	Délibération 26/2015
4	Commission d'appel d'offre Léo Lagrange	Délibération 27/2015
5	Convention CAF PRO	Délibération 28/2015
6	Subvention classes de découvertes	Délibération 29/2015
5	Investissement : vaisselle de la cantine de Légantiers	Délibération 30/2015
6	Décision modificative : Virements de crédits	Délibération 31/2015